



Notre mission auprès des seniors

Notre association a pour vocation de vous mettre en contact avec un étudiant / jeune actif de confiance pour une relation harmonieuse où chacun trouvera sa joie dans l'attention portée à l'autre.

Pour votre inscription :

Nous vous visitons à votre domicile.

Nous étudions avec vous le profil de l'étudiant / du jeune actif souhaité, nous vous conseillons et aidons à définir la présence et votre attente.

Nous veillons à vos attentes afin de créer des relations harmonieuses et durables le temps de votre cohabitation.

Pour la mise en relation

Nous étudions les candidatures pour discerner et choisir la personne qui correspond le mieux à vos souhaits.

Nous vous mettons en relation avec cette personne que nous aurons reçue préalablement.

Nous vous fournissons le contrat de cohabitation intergénérationnelle et documents annexes.

Nous assurons un suivi régulier pendant la cohabitation.

TROIS FORMULES ① ② ③

FORMULE 1 : LOGEMENT PRESENCE AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DE 10€/mois

Le jeune s'engage à être présent à l'heure du dîner les soirs de la semaine et les soirs des week-ends (journées libres y compris les WE de présence) ; le jeune peut partager des repas.

Le jeune est libre un soir par semaine, deux week-ends par mois (où le jeune peut s'absenter du vendredi soir au dimanche soir) et pendant quatre semaines de vacances à prendre entre septembre et juin.

FORMULE 2 : LOGEMENT ENTRAIDE AVEC PARTICIPATION FINANCIERE DE 120€/mois

Le jeune fait lui-même ses courses et ses repas dans le cas où ils ne sont pas partagés.

Le jeune s'engage à donner du temps, de la disponibilité pour assurer une aide : faire les courses, jardiner, aide aux repas, initiation à l'informatique, vérifier le courrier administratif, sortir les poubelles, fermer les volets, organiser des visites culturelles ; faire la lecture ; accompagner chez le médecin ; promener le chien ; tenir un cahier de liaison...etc.

Cette entraide sera définie dans le contrat de cohabitation intergénérationnelle.

FORMULE 3 : LOGEMENT CONVIVIALITE AVEC CONTREPARTIE FINANCIERE MENSUELLE (150 à 250€/mois)

Le jeune verse une contrepartie financière mensuelle suivant la qualité, le confort de l'hébergement et sa proximité des transports en commun. Le jeune s'engage à offrir une veille passive avec quelques petites aides spontanées.

Le jeune fait lui-même ses courses et ses repas.

Il reçoit une attestation pour sa demande d'allocation logement.

Cotisation annuelle versée à l'association

L'adhésion est de 180 euros/an pour les seniors et 200 euros/an pour les étudiants.*

L'association a pour objectif de sélectionner et de mettre en relation jeunes et seniors. Elle conseille et assiste ses bénéficiaires dans l'établissement de leur cohabitation et contribue par son rôle d'intermédiaire, à créer des relations harmonieuses et durables.

Ce service de qualité représente un coût important pour ensemble2générations qui travaille sans but lucratif et dans un esprit de solidarité.

Les cotisations permettent de pérenniser l'association au-delà de quelques subventions qui lui sont accordées. Elles ont été fixées à un moindre coût grâce à l'engagement des bénévoles œuvrant à l'association.

*ces tarifs sont uniquement pour la ville de Poitiers.